

**MAIRIE
DE
CORRENCON EN VERCORS**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL COM 07 / 23

Nombre de Conseillers

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 07

L'an deux mille vingt trois

Le : vingt et un mars

Le Conseil Municipal de CORRENCON EN VERCORS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Thomas GUILLET, Maire.

OBJET :

TARIFS
RENTREE
SCOLAIRE
2023/2024

RESTAURATION
SCOLAIRE
ET GARDERIE
PERISCOLAIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2023.

Présents : Patrick GONDRAND, Alexandre GAYET, Jean-
Pierre MARTY, Cédric LOCATELLI, Jean-Michel RENARD,

Excusés : Françoise EYMARD, Sylvain VALLÉE, Amandine
POURRAT.

Mathilde NIERE a donné pouvoir à Patrick GONDRAND.

Patrick GONDRAND a été élu secrétaire.

Le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du
Conseil Municipal du 08 juin 2022 fixant les tarifs de la
restauration scolaire et de la garderie périscolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal est amené à fixer les tarifs du restaurant
scolaire et du périscolaire qui seront applicables durant l'année
scolaire 2023/2024,

Après échanges de vues, le Conseil Municipal,

PROPOSE d'appliquer une augmentation de 1.1 % sur chaque
tarif et sur chaque tranche de quotient familial. Cette
augmentation correspond à l'indice du coût de la vie pour la
restauration scolaire et le périscolaire.

FIXE les tarifs 2023/2024 comme suit :

QUOTIENTS FAMILIAUX	Prix du repas seul	Prix de l'accueil en pause méridienne	Total à payer
Q.F. inférieur ou égal à 530	3.42 €	0.65 €	4.07 €
Q.F. de 531 à 700	3.49 €	0.75 €	4.24 €
Q.F. de 701 à 900	3.55 €	0.85 €	4.40 €
Q.F. de 901 à 1200	3.64 €	0.97 €	4.61 €
Q.F. de 1201 à 1500	3.71 €	1.07 €	4.77 €
Q.F. de 1501 à 2000	3.78 €	1.30 €	5.08 €
Q.F. supérieur à 2001	3.86 €	1.30 €	5.16 €
Enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualité (PAI)	0.00 €	1.42 €	1.42 €

Tarif repas occasionnels pour convenance personnelle : 5.33 €

QUOTIENTS FAMILIAUX	ACCUEIL PERISCOLAIRE TARIFS MATIN	ACCUEIL PERISCOLAIRE TARIFS SOIR
Q.F. inférieur ou égal à 530	2.29 €	2.29 €
Q.F. de 531 à 700	2.40 €	2.40 €
Q.F. de 701 à 900	2.45 €	2.45 €
Q.F. de 901 à 1200	2.51 €	2.51 €
Q.F. de 1201 à 1500	2.57 €	2.57 €
Q.F. de 1501 à 2000	2.65 €	2.65 €
Q.F. supérieur à 2001	2.79 €	2.79 €

Tarif du périscolaire exceptionnel : 3.08 €.

Les parents sont invités à **respecter les horaires** de fin de garde. Tout retard des parents au-delà de **18h00** entraînera une pénalité de **11.00 €**.

APPROUVE à l'unanimité les tarifs fixés ci-dessus pour la restauration scolaire et la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024.

APPROUVE le règlement de la restauration scolaire & garderie périscolaire pour l'année 2023/2024.

Fait et délibéré en Maire, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Affiché en Mairie, le 23/03/2023.

Certifie le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa transmission en Préfecture le 23/03/2023.

Le Maire,
T. GUILLET.



(Handwritten signature)